



République Française - Département de Vaucluse
Commune d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 A 19H00**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.

Nombres de membres en exercice : 18

Présents : Frédéric MASSIP, Philippe STROPIANA, Jean-François DUBOIS, Jacques REYNAUD, Annie PATRAS, Christine PERROT, Grégory FREDIN, Delphine PILLARD, Sylvain LEVEQUE, Maïté BERTRAND, Sylvana MACAIGNE, Richard GIUFFRIDA.

Absents excusés : Aurore STELLA (pouvoir à Frédéric MASSIP), Michel REY (pouvoir à Jean-François DUBOIS), Philippe CORRE (pouvoir à Christine PERROT), Marie-Line LLAMAS (pouvoir à Sylvana MACAIGNE)

Absents non excusés : Jean-Louis BOQUIS, Hervé GAYET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Annie PATRAS

Date de convocation : 4 décembre 2025

Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 17 septembre 2025 en vertu de l'article L. 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Il est demandé au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de ladite séance.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance l'arrêtent.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et mis à disposition du public, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision prise par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

En vertu de l'alinéa 10 : « de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € »

DATE	N°	OBJET
18/09/2025	2025-DEC-04	Cession d'un mobil-home (Algeco) : 200 €

Information au Conseil :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et rapport d'activité 2024 du Syndicat Durance Ventoux, sont consultables sur le site du syndicat Durance Ventoux.

2025-DEL-34 - Approbation de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 : CAF - MSA - LMV - Commune de Maubec

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Depuis le 1er janvier 2020, les Conventions Territoriales Globales (CTG) se substituent progressivement aux anciens Contrats Enfance-Jeunesse (CEJ) au fur et à mesure de leur renouvellement. Leur périmètre s'élargit à l'ensemble des thématiques utiles au développement territorial : petite enfance et parentalité, enfance, jeunesse, accès aux droits, etc.

La CTG définit le projet stratégique global du territoire en direction des familles et précise ses modalités de mise en œuvre. Elle vise à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique en consolidant les complémentarités entre les partenaires institutionnels et associatifs.

La CAF, la MSA et les collectivités territoriales signataires se mobilisent ainsi au travers de la CTG pour :

- Construire une vision globale et décloisonnée avec les différents acteurs.
- Adapter leurs actions aux besoins du territoire et être plus efficace.
- Clarifier et mieux articuler les interventions.
- Optimiser les offres de services destinées aux habitants et aux familles.
- Valoriser les initiatives locales et renforcer l'attractivité du territoire.

La CTG se concrétise par la signature d'un accord politique conclu pour 5 ans dans le respect des compétences de chacun.

La première CTG a été signée en décembre 2021 entre Luberon Monts de Vaucluse Agglomération et les communes de Lauris, Puget et Puyvert. Elle a ensuite été élargie aux communes de Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Lagnes, Les Beaumettes, Lourmarin, Maubec, Mérindol et Oppède à compter du 1er janvier 2023.

L'ensemble des partenaires a travaillé au renouvellement de ce partenariat afin d'élaborer la nouvelle CTG. Celle-ci entrera en vigueur au 1er janvier 2026 pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Le bilan et l'évaluation de la CTG 2021-2025, ainsi que le diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire, ont permis de faire émerger trois enjeux majeurs :

- L'attractivité du territoire et la promotion de l'offre de services existante pour encourager l'installation et le maintien des familles.
- La construction des citoyens de demain au travers de la continuité éducative.
- Une coordination efficiente sur le territoire.

Ces enjeux sont déclinés dans la CTG 2026-2030 autour de cinq orientations structurantes :

- Orientation 1 : Renforcer l'accessibilité et adapter l'offre de service à l'évolution de la population et de ses besoins.
- Orientation 2 : Mettre en place le Service Public de la Petite Enfance et développer le soutien aux parents et aux familles.
- Orientation 3 : Renforcer la continuité éducative par le maintien, l'optimisation et le développement des services petite enfance, enfance et jeunesse.
- Orientation 4 : Favoriser l'accès aux droits et aux services numériques sur l'ensemble du territoire.
- Orientation 5 : Consolider le pilotage de la coordination territoriale et l'animation de réseau.

La CTG 2026-2030 permet ainsi :

- D'identifier, à travers le diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'actions et mesurer les effets produits sur le territoire.

VOTE : unanimité

2025-DEL-35 – Projet d'aménagement de la Grande Rue à Maubec : demande de subvention au titre de la Subvention d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR 2026)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le projet le projet d'aménagement de la Grande Rue est estimé à 500 000 € HT incluant les frais d'études. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2026. Le taux de subvention est plafonné à 50% du montant HT de l'opération d'investissement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR 2026	250 000 €	50 %
Département	Amendes de police	21 000 €	4.2 %

<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		129 000 €	
Emprunts		100 000 €	45,8 %
TOTAL HT		500 000,00 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mai 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2026

VOTE : unanimité

2025-DEL-36 – Attribution d'une subvention à l'école primaire de Cabrières d'Avignon : dans le cadre du financement de classes découvertes

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Dans le cadre de l'organisation de classes découvertes à l'école intercommunale de Coustellet, la commune est appelée à participer à hauteur de 100 € par enfant et par classe découverte. 2 enfants sont concernées pour un montant total de 400 €.

VOTE : unanimité

2025-DEL-37 – Appel de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2025

Rapporteur : Frédéric MASSIP

L'objectif de ce dispositif, en faveur des jeunes en difficulté âgés entre 18 et 25 ans, habitant le département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

514 jeunes Vauclusiens ont bénéficié d'une aide financière en 2024.

La participation forfaitaire 2025 est de 200 €.

VOTE : unanimité

2025-DEL-38 – Fonds de solidarité pour le logement (FSL) 2025

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le dispositif Fonds de Solidarité Logements (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Le FSL met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à un nouveau logement (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance habitation, frais de déménagement, mobilier de première nécessité), le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou visant la lutte contre la précarité énergétique.

En 2023, pour la commune de Maubec, les aides se sont réparties comme suit :

Dispositifs	Nombre de bénéficiaires	Montant total des aides
Logement (accès et maintien)	6	4 633
Impayés énergie	8	2 598
Impayés d'eau	1	166
TOTAL	15	7 397

Le Fonds est abondé par le département, l'Etat, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et rapporté au nombre d'habitants :

- Logement : 0,1068 €
- Energie 0,1602 €
- Eau : 0,1602 €

La participation de la commune serait de 818 €.

VOTE : unanimité

2025-DEL-39 - Budget 2025 ville - décision modificative n°2

Rapporteur : Frédéric MASSIP

- A. La communauté d'agglomération LMV rembourse la commune des charges relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines ». La recette a été imputée en 2024 au compte 74751. Il est demandé à la commune de rectifier le compte de recette pour un montant de 13 895.89 €.
- B. La commune de Cabrières d'Avignon a réalisé des travaux au gymnase du Calavon en 2025. Une convention lie la commune de Maubec à la commune de Cabrières pour le financement des investissements relatifs à cet établissement sportif. Par délibération de 17/09 vous avez approuvé la prise en charge de ces investissements. Il convient de prévoir les crédits au budget 2025 pour la somme 646 € pour le versement de cette participation.

Comptes	Intitulés	Débit	Crédit
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 13 895.89 €	
70878	Remboursement de frais par le GFP de rattachement		+ 13 895.89 €
2041412	Subvention d'équipement	+ 646.00 €	
10222	FCTVA		+ 646.00 €
28041412 (040)	Amortissement des subventions d'équipement		+ 183.57 €
198 (040)	Neutralisation des amortissements	+ 183.57 €	
6811 (042)	Dotation aux amortissements	+ 183.57 €	
77681 (042)	Neutralisation des amortissements subv. équip versées		+ 183.57 €
TOTAL		14 909,03 €	14 909,03 €

VOTE : unanimité

Questions écrites : Néant

L'ordre du jour étant épousé, la séance a été levée à 19h40.

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 1er juillet 2025 a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance,

Annie PATRAS

Le Maire,



Frédéric MASSIP